



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 005-210501664-20240626-2024\_059-DE



# DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

## n° 2024-059

**Séance du 26 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	14
Présents	10
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

### Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme Mireille DERYCKE, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia

### Procuration :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette  
M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique  
M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel  
Mme VERA Martine a donné pouvoir à Mme ROBERT Laetitia

A été nommé comme secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

### Date de convocation

18/06/2024

### Date d'affichage

18/06/2024

## TARIFS DE MISE À DISPOSITION COURSIVE DE L'EX-ECOMUSÉE / JARDIN DE KATZ

Le Maire fait part que la coursive de l'ex-écomusée ainsi que le jardin de Katz y adossé sont susceptibles d'être demandés pour des activités ludiques, culturelles ou autres réalisées par des professionnels, des particuliers ou associations.

Il propose d'appliquer un tarif pour ces mises à dispositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer le tarif de 15 € par jour à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Daniel ROUIT



Adrien GAUTIER